**Province de Québec**

**Municipalité Régionale de Comté du Val Saint-François**

**Municipalité de Saint-Claude**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Avis public – entrée en vigueur du règlement numéro 2018-313 portant sur la gestion contractuelle** |

**Avis public est donnÉ de ce qui suit :**

Lors d’une séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018, le conseil de la Municipalité de Saint-Claude a adopté le *Règlement numéro 2018-313 portant sur la gestion contractuelle*.

L’objet de ce règlement est de prévoir des mesures additionnelles relatives à l’octroi de contrats par la Municipalité, notamment quant à la faculté d’accorder des contrats de gré à gré, tout en favorisant la rotation des fournisseurs.

Le *Règlement numéro 2018-313 portant sur la gestion contractuelle* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l’Église, à Saint-Claude (Québec) J0B 2N0, aux heures ordinaires d’affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Claude, ce 15 novembre 2018.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**France Lavertu**

Directrice générale et secrétaire-trésorière